

BTS GESTION DE LA PME

Formation en initiale ou en alternance en contrat de professionnalisation

Domaines et compétences

Le titulaire du BTS GPME sera conduit à participer à la gestion opérationnelle de son entreprise tant dans ses dimensions administratives, comptables, commerciales et humaines. Il enregistre et centralise les données comptables, industrielles, et sociales de la structure. Il contrôle l'exactitude des écritures comptables et rend compte de la situation économique de l'entreprise. Il devra contribuer à l'amélioration de son efficacité et sa pérennisation, ainsi qu'à la valorisation et la promotion de son image.

Entreprises d'accueil

Petites et moyennes entreprises dans tous les secteurs d'activité.

Profil du candidat

- Baccalauréat général, technologique ou professionnel
- Polyvalent et organisé
- Autonome et responsable
- Méthodique et rigoureux
- Sens de la discrétion
- Bonne expression orale et écrite



Objectifs

- Gérer du travail administratif
- Gérer du personnel
- Gérer la comptabilité
- Participer à l'action commerciale
- Planifier des activités du chef d'entreprise
- Veille informationnelle
- Gérer des approvisionnements

ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL*

• Culture et expression française	121 h
• Langue vivante étrangère	163 h
• Culture économique, juridique et managériale	222 h

ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL*

• Gérer les relations avec les clients et les fournisseurs de la PME	182 h
• Communication	66 h
• Participer à la gestion des risques de la PME	106 h
• Gérer le personnel et contribuer à la GRH	88 h
• Soutenir le fonctionnement et le développement de la PME	252 h

* En moyenne sur 2 ans - horaires non contractuels



Postes et fonctions visés

- Assistant ressources humaines
- Assistant administratif
- Assistant de gestion
- Assistant commercial
- Assistant du chef d'entreprise

Statut et rémunération de l'alternant

Statut de salarié en contrat de professionnalisation avec une rémunération pour les moins de 26 ans variant entre 55 et 80% du SMIC.

Modalités d'évaluation - Formalisation

- Evaluations par contrôle continu, examens blancs, et contrôle terminal au format National
- Remise d'un Diplôme par l'Education Nationale si réussite
- Remise d'une attestation de fin de formation